

Charte de la Commission Eau Douce 33 , des AAPPMA licenciées à la FFPS et des clubs qui lui sont affiliés

La présente charte est établie conjointement entre la Commission Départementale de Gironde, les AAPPMA licenciées à la FFPS et les clubs qui lui sont affiliés.

Elle a pour but de mettre en avant les valeurs du CED33 et de créer une dynamique sportive permettant l'accès à la compétition au plus grand nombre de licenciés.

Elle précise également les bases de fonctionnement des 3 entités, dans le cadre de l'organisation des compétitions.

Elle traite enfin de divers problèmes d'ordres généraux non évoqués par les statuts et le règlement intérieur. Elle est versée au règlement intérieur après l'adhésion de chaque club, sa validation en comité directeur et sa lecture en assemblée générale

TITRE I

DEFINITION

- ✚ **LE CED33 ainsi que les AAPPMA licenciées à la FFPS et les clubs qui lui sont affiliés sont liés par des droits et des devoirs. Pour être dans cette ligne de conduite, l'ensemble des ces AAPPMA et des clubs doit être représentés au sein du CED33. Il n'est pas possible que seul deux ou trois clubs décident seuls de l'organisation de l'année sportive. Grandes sociétés ou petits clubs, il ne doit pas y avoir de ségrégation. Chacun à son échelle fait partie du CED33 par conséquent il doit participer à la vie de son comité départemental.**
- ✚ **Au même titre que le CED33 chaque AAPPMA licenciée et chaque club doit s'engager dans une démarche identique mettant en avant nos valeurs communes et notre image sportive. La photographie de la Commission Départementale n'est pas celle du comité directeur mais celle des 160 licenciés qui la composent.**

TITRE II

ORGANISATION

- ✚ **Les Présidents des clubs et les responsables de Section compétition des AAPPMA affiliées à CED33 sont membres du Comité Directeur. Ils auront toute autorité pour valider les décisions prises en comité directeur. D'autres licenciés peuvent être membres du Comité Directeur.**
- ✚ **En cas d'impossibilité d'assister à une réunion ou de tenir un poste prévu il y aura possibilité de donner pouvoir à un autre membre du Club ou de la Section**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE : CED33

- ✚ **L'organisation du bureau : Un trio président/secrétaire/trésorier gère le quotidien. Les tâches**

- ✚ **administratives restent du ressort du secrétaire et du trésorier sous les orientations du président et le contrôle des membres du comité. Les Présidents de Clubs et les responsables de Sections seront le lien entre la commission départementale et leur AAPPMA ou club respectif.**

- ✚ **L'ensemble des compétitions et championnats (départementaux, régionaux ou nationaux) seront organisés par les clubs et AAPPMA. Toutes les tâches administratives seront de la responsabilité du CED33 (autorisations de parcours, programmes, relations et courriers avec les instances, transmission des résultats, suivi des palmarès, coordination de la préparation, aide logistique....)**

- ✚ **En début d'année les manifestations seront réparties entre les clubs et AAPPMA. . Le CED33 sera seule responsable des piquetages, de l'arbitrage, des pesées et réalisera les classements avec l'aide des licenciés des clubs organisateurs et autres.**

- ✚ **Pour l'ensemble des compétitions et championnats (départementaux, régionaux ou nationaux) Les clubs et AAPPMA se chargeront de la préparation du parcours et des affichages en coordination avec le CED33. Ils organiseront les buvettes à leur compte.**

- ✚ **Avant chaque assemblée générale et décisions pouvant influencer sur la vie du CED33, la commission réunira son bureau ainsi que les présidents de clubs et les responsables compétition. Notamment pour le calendrier, le choix des parcours, le point sur l'année écoulée et les prévisions pour l'année à venir, la validation du programme de l'assemblée générale.**

TITRE III

La présente charte est intégrée au Règlement intérieur du CED33 chapitre XIX. Elle a été acceptée en assemblée générale le 26 février 2017. Elle prend effet immédiatement.

Le Président de la Commission Eau Douce

Le Secrétaire Général de la Commission Eau Douce